

La veille municipale

Mercredi 30 mai 2012
volume 15, numéro 22
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

2 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 22 du 30 mai 2012

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 21 du 26 mai 2012

Gaudet Éditeur ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (n° sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, a. 573.3.3.2.

Loi concernant la lutte contre la corruption, L.Q. 2011, c. 17, a. 41;

Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, L.Q. 2011, c. 35, a. 42.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, a. 938.3.2.

Loi concernant la lutte contre la corruption, L.Q. 2011, c. 17, a. 43;

Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, L.Q. 2011, c. 35, a. 43.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. **C-37.01**, aa. 118.1.1, 118.2.

Loi concernant la lutte contre la corruption, L.Q. 2011, c. 17, aa. 44, 45;

Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, L.Q. 2011, c. 35, a. 44.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. **C-37.02**, aa. 111.1.1, 111.2.

Loi concernant la lutte contre la corruption, L.Q. 2011, c. 17, aa. 46, 47;

Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, L.Q. 2011, c. 35, a. 45.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives, L.Q. 2012, c. 8, aa. 34-260.

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. **S-30.01**, aa. 108.1.1, 108.2.

Loi concernant la lutte contre la corruption, L.Q. 2011, c. 17, aa. 63, 64;

Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, L.Q. 2011, c. 35, a. 60.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 8], aa. 13, 14.

Tarif d'honoraires concernant la médiation des demandes relatives à des petites créances, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 707.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], aa. 9.1, 11, 13.6, 13.7, 13.10, 15, 17, 25, 31, ann. I, II, III, IV, V, VI, VII, CCI, CCII, CCIII.

Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M. 2012-015 du 03-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2769, aa. 1-17.

Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 32], ann. I, VI.

Règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune,

A.M. 2012-016 du 14-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2781, aa. 1, 2.

Règlement sur la désignation de maladies contagieuses ou parasitaires, agents infectieux ou syndromes affectant les abeilles, [R.R.Q., c. P-42, A.M. 2012 du 10-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2781], nouveau.

Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, [R.R.Q., c. P-42, D. 1188-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5524], nouveau.

Tarif 2010-2012 pour la catégorie «Journaux», [R.R.Q., c. Q-2, D. 519-2012 du 23-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2749], nouveau.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 22 du 30 mai 2012

PROJETS DE RÈGLEMENT

Bâtiment, Loi sur le... — Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

Avis, (2012) 144 G.O. 2, 2783.

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Autorisation à la Municipalité du canton de Natashquan de conclure des ententes avec le gouvernement du Canada relativement à l'aéroport de Natashquan.

D. 464-2012 du 09-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2816.

Autorisation à la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent de conclure des ententes avec le gouvernement du Canada relativement à l'aéroport de Chevery.

D. 465-2012 du 09-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2817.

Modification du décret numéro 660-2009 du 10 juin 2009 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation à Autorité portuaire Mohr's Landing-Quyon et à Traversier de Quyon inc. pour le projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la Municipalité de Pontiac.

D. 472-2012 du 09-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2824.

Modification du décret numéro 1096-2009 du 21 octobre 2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Ultramar ltée pour la première partie du projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre les villes de Lévis et de Montréal-Est sur le territoire du 28 des 32 municipalités traversées.

D. 473-2012 du 09-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2825.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux dommages causés au chemin de la Rivière-Delisle Sud et au chemin de la Rivière-Rouge, dans la Ville de Coteau-du-Lac, en raison de mouvements de sol.

A.M. 0011-2012 du 08-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2833.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 21 du 26 mai 2012

Rien à signaler dans ce fascicule.